

Objet, démarche et finalité de l'étude d'impact

L'étude d'impact a pour vocation d'évaluer, de manière globale et rigoureuse, les effets du projet eM-Rhône sur l'environnement et la qualité de vie, afin d'en garantir la compatibilité avec son territoire d'accueil. Son objectif est de décrire l'environnement existant, d'identifier les effets notables du projet sur ses principales composantes – population, santé, air, eau, sols, biodiversité, climat, paysage et patrimoine – et de proposer les mesures adaptées pour prévenir, réduire ou compenser les impacts résiduels. L'étude analyse également les effets cumulés avec d'autres projets proches, la cohérence avec les documents de planification (urbanisme, environnement, risques), ainsi que la vulnérabilité du site face aux aléas naturels ou technologiques.

La démarche s'appuie sur un diagnostic approfondi de l'état initial du territoire, fondé sur des relevés et inventaires de terrain (qualité de l'air et de l'eau, bruit, biodiversité, géologie, paysage, usages humains). À partir de ces données, les impacts potentiels sont modélisés pour les phases de chantier et d'exploitation. Chaque effet est évalué avant et après mise en œuvre des mesures correctrices.

L'étude suit la logique dite ERC – *Éviter, Réduire, Compenser* :

- **Éviter** les atteintes en adaptant l'implantation du projet et le déroulement des travaux ;
- **Réduire** les effets inévitables par des choix techniques, des dispositifs de protection et des bonnes pratiques ;
- **Compenser** les impacts résiduels par des actions écologiques ou paysagères équilibrant les pertes constatées.

L'analyse des impacts du projet eM-Rhône s'appuie sur une méthodologie rigoureuse articulée autour de cinq grands volets. Chaque volet vise à mesurer les effets du projet sur son environnement et à garantir sa bonne intégration dans le territoire.

1. Milieu humain : Ce volet s'intéresse à la population, aux transports, à l'urbanisme, à l'agriculture, à la gestion des déchets et aux consommations d'eau et d'énergie. Il évalue la compatibilité du projet avec son environnement local, l'organisation des déplacements, la gestion des déchets et la sobriété des ressources mobilisées.

2. Cadre de vie : Il traite des paysages, du patrimoine, des activités touristiques et de loisirs, de la qualité de l'air, du bruit, des odeurs et des lumières. L'objectif est d'apprécier la perception du site et de s'assurer du respect des normes environnementales et du confort des riverains.

3. Milieu terrestre : Ce volet examine la topographie, la nature des sols et sous-sols, les risques naturels et le climat. Il analyse les effets des terrassements, les mesures de protection des sols et la contribution du projet à la lutte contre le changement climatique, en comparant les émissions générées et évitées.

4. Milieu aquatique : Il aborde la ressource en eau, la qualité des milieux aquatiques, les eaux souterraines et les objectifs fixés par les documents de gestion de bassin (SAGE, SDAGE). L'étude précise les besoins en eau du projet, la gestion des eaux pluviales et des effluents, ainsi que la compatibilité avec les équilibres hydrologiques du territoire.

5. Milieu naturel : Ce dernier volet inventorie les milieux remarquables, les habitats naturels, la flore, les zones humides et la faune, notamment les chiroptères. Il identifie les impacts potentiels et définit les mesures d'Éviter – Réduire – Compenser, assorties d'un dispositif de suivi pour préserver la biodiversité locale.

1) Etude des impacts sur le milieu humain



Implanté au cœur de la plateforme industrielle des Roches-Roussillon, le projet eM-Rhône s'inscrit dans un tissu déjà dédié à l'activité chimique, à distance des zones d'habitation et sans impact sur les terres agricoles. Son implantation favorise les retombées économiques locales, avec jusqu'à 900 emplois mobilisés pendant le chantier et près de 300 postes pérennes à l'exploitation, tout en s'appuyant sur les entreprises du territoire. Les flux de transport resteront maîtrisés grâce à l'usage prioritaire du rail et du fluvial, limitant les camions sur les routes locales. Les déchets feront l'objet d'un tri sélectif et d'une valorisation systématique, notamment par le réemploi des déblais. La consommation d'énergie et d'eau est strictement encadrée : l'électricité sera pilotée pour s'adapter aux disponibilités du réseau, l'eau sera prélevée via le réseau industriel d'OSIRIS sans dépassement des volumes autorisés, et le gaz utilisé uniquement en appoint pour la chaudière, qui permet de fournir de l'énergie au procédé en valorisant ses co-produits.

Conformément à la séquence Éviter – Réduire – Compenser, les mesures ERC visent à minimiser toute gêne pour le territoire. Le choix du site industriel permet d'éviter toute nouvelle artificialisation et tout impact sur les zones habitées ou agricoles. La phase de chantier intègre des actions de réduction (plan de circulation, limitation du bruit et des poussières, sobriété énergétique, valorisation des matériaux). Enfin, un suivi environnemental continu est prévu pour compenser les effets résiduels, garantir la performance énergétique et assurer la bonne gestion des ressources dans la durée.

Sous-thématique sur le milieu humain	Effets durant la période de chantier du projet eM-Rhône	Impact	Effets durant la période d'exploitation du projet eM-Rhône	Impact
Population/emploi	Pic d'emplois temporaires (900 emplois) retombées pour le secteur hôtelier et commercial	Positif	Emplois pérennes directs & indirects (300 emplois), retombées territoriales	Positif
Transports	Trafic additionnel, jalonnement, horaires adaptés ; coordination chantiers	Faible	Flux de marchandises limités rail/fluvial privilégiés ; plan logistique	Faible
Agriculture	Pas d'emprise ni de servitude nouvelle. Pas de source de rejet	Négligeable	Aucune	Négligeable
Déchets	Tri à la source, réemploi des ressources	Faible	Valorisation co-produits, réutilisation remblais	Faible
Utilisation rationnelle de l'électricité	Consommation limitée au strict nécessaire en phase travaux	Faible	Consommation notable pour l'électrolyse de l'eau (240MW) mais faible face à la production annuelle française environ 500 TWh/an	Modéré
Utilisation rationnelle de l'eau	Consommation limitée au strict nécessaire en phase travaux	Faible	La consommation d'eau maximale représente environ 8% du prélèvement autorisé par le PTGE pour OSIRIS et n'induit pas un dépassement des limites fixées par le PTGE et l'arrêté préfectoral	Fort
Utilisation rationnelle du gaz	Consommation limitée au strict nécessaire en phase travaux	Faible	Consommation d'environ 200 t par an de gaz naturel pour le fonctionnement de la chaudière co-produits	Modéré

2) Etude des impacts sur le cadre de vie

Le projet eM-Rhône s'insère dans un paysage déjà marqué par la présence d'infrastructures industrielles. Pendant la phase de chantier, les effets sur le cadre de vie seront limités et temporaires. Les grues et engins visibles depuis la RD4 constitueront les seules modifications perceptibles, sans rompre l'équilibre du paysage existant. Les émissions de poussières seront contenues par l'arrosage régulier des voies et le nettoyage des engins, tandis que les bruits de travaux resteront ponctuels et confinés à une zone à vocation industrielle. Aucun site patrimonial, culturel ou de loisirs n'est situé à proximité immédiate ; la ViaRhôna, distante d'environ 500 mètres, restera hors d'atteinte des nuisances visuelles ou sonores. L'ensemble des activités de chantier se déroulera en journée, avec un éclairage temporaire limité aux zones de travail.

En phase d'exploitation, le projet conservera une intégration paysagère cohérente avec l'identité du site. Les colonnes de distillation et les torchères de sécurité, élancées mais de faible diamètre, se fondront dans le panorama industriel et ne constitueront qu'une présence visuelle discrète le long de la RD4. Les bâtiments, de teintes sobres et de hauteur modérée, s'harmoniseront avec les autres infrastructures environnantes. Les émissions atmosphériques seront maîtrisées par des dispositifs de captage et de lavage, garantissant l'absence d'odeur perceptible à l'extérieur du site. Les niveaux sonores demeureront faibles, limités à ceux générés par le trafic interne et les transformateurs, sans incidence pour les habitations éloignées. Le

poste électrique haute tension engendrera des champs électromagnétiques très faibles, bien en deçà des valeurs réglementaires. Enfin, l'éclairage nocturne, dirigé vers le sol et modulé selon les besoins de sécurité, n'ajoutera pas de pollution lumineuse notable à celle déjà présente sur la plateforme.

Conformément à la démarche Éviter – Réduire – Compenser, le projet a été conçu pour minimiser toute gêne pour les riverains et usagers du territoire : choix d'un site industriel existant, limitation des sources sonores et lumineuses, emplacement des bâtiments sur le terrain, maîtrise des rejets atmosphériques et suivi continu de la qualité de l'air et du bruit. Ces dispositions garantissent que le projet s'inscrit dans une continuité paysagère et environnementale, tout en préservant la santé et la qualité de vie des habitants du secteur.

Sous-thématique sur le cadre de vie	Effets durant la période de chantier du projet eM-Rhône	Impact	Effets durant la période d'exploitation du projet eM-Rhône	Impact
Paysages	Grues visibles ponctuellement, travaux compatibles avec l'identité paysagère	Faible	Colonnes et torchères de plus de 50 m de hauteur, faible diamètre. Légère barrière visuelle le long de la RD4	Faible
Urbanisme	Compatible avec PLU et PPRT	Négligeable	Compatible avec PLU et PPRT	Négligeable
Patrimoine / sites d'intérêt	Aucune atteinte au patrimoine, respect des périmètres sensibles et des documents d'urbanisme	Négligeable	Aucune atteinte au patrimoine, respect des périmètres sensibles et des documents d'urbanisme	Négligeable
Tourisme / loisirs	Pas de sites touristiques ou de loisirs à proximité immédiate. ViaRhôna située à 500m, masquée par une rangée d'arbres	Négligeable	Pas de sites touristiques ou de loisirs à proximité immédiate. ViaRhôna située à 500m, masquée par une rangée d'arbres	Négligeable
Air / odeurs	Émissions temporaires de poussières contrôlées par arrosage et entretien des voies	Faible	Émissions atmosphériques traitées (captage, lavage, torchères), absence d'odeur perceptible hors site	Faible
Santé humaine	Travaux limités dans le temps Premières habitations non situées à proximité immédiate du site	Négligeable	Absence d'effets négatifs notables pour la santé des populations	Faible
Bruit / vibrations	Utilisation d'outils bruyants mais chantier localisé au sein d'une zone industrielle	Faible	Site localisé au sein d'une zone à vocation industrielle mais nuisances liées au trafic et transformateurs sur le site	Faible
Champs électromagnétique	Pas d'usage de matériels de nature à engendrer des perturbations	Négligeable	Mise en place d'un poste haute tension pouvant être à l'origine de champs électromagnétiques inférieurs à la limite réglementaire	Faible
Pollution lumineuse	Éclairage temporaire nécessaire aux travaux	Faible	Éclairage continu sans impact notable par rapport à la pollution lumineuse de la plateforme	Faible

3) Etude des impacts sur le milieu terrestre

Le projet eM-Rhône s'insère dans une topographie plane et stable, ne nécessitant ni remaniement du relief ni modification du paysage naturel. Pendant la phase de travaux, les effets sur le milieu terrestre resteront très limités : les terrassements concerneront uniquement les zones d'implantation des bâtiments et des réseaux techniques, sans altération notable du sol ni du sous-sol. Les principaux risques identifiés concernent la manipulation de produits de chantier (carburants, huiles, liants) susceptibles d'entraîner une pollution accidentelle. Ces risques seront maîtrisés grâce à des mesures de précaution strictes : aires de stockage étanches, kits d'intervention anti-pollution et procédures de gestion des effluents. Les émissions liées aux engins de chantier demeureront ponctuelles et temporaires, sans effet sensible sur la qualité de l'air.

En phase d'exploitation, le projet n'entraînera aucune modification supplémentaire du relief, mais il conduira à l'imperméabilisation d'environ 50 000 m², soit la moitié de la surface totale du site. Cette couverture de sols par des dalles en béton et des enrobés est nécessaire pour garantir la sécurité des installations et prévenir tout risque de pollution des sols et des eaux souterraines. Des systèmes de rétention, de collecte et de traitement des eaux pluviales ont été prévus pour gérer les écoulements et protéger la nappe phréatique. Aucun risque naturel majeur (inondation, mouvement de terrain, sismicité) n'a été identifié sur le site, déjà protégé par les aménagements existants.

Sur le plan climatique, le projet eM-Rhône apporte une contribution majeure à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En produisant du e-méthanol à partir d'hydrogène renouvelable et de CO₂ capté, il permettra d'éviter plus de 218 000 tonnes de CO₂ par an, soit près de 4,4 millions de tonnes sur 20 ans par rapport à la production de méthanol fossile (gaz naturel). Ce bilan climatique positif traduit le rôle du projet dans la transition énergétique et la décarbonation de l'industrie chimique.

Dans le cadre de la démarche Éviter – Réduire – Compenser, les mesures mises en œuvre visent à prévenir toute altération durable du sol ou du sous-sol (étanchéité des zones à risque, confinement des produits dangereux, surveillance des rejets) et à réduire les consommations d'énergie et de carburant. Ces actions garantissent un équilibre entre maîtrise des risques locaux et bénéfice environnemental global, faisant du projet eM-Rhône un levier concret pour la lutte contre le changement climatique.

Sous-thématique sur le milieu terrestre	Effets durant la période de chantier du projet eM-Rhône	Impact	Effets durant la période d'exploitation du projet eM-Rhône	Impact
Topographie	La phase travaux n'a pas d'impact notable sur la topographie	Négligeable	Pas d'impact supplémentaire par rapport à la phase travaux	Négligeable
Sols et sous-sols	Risques liés au terrassement et pollutions par les produits utilisés sur le site	Faible	imperméabilisation d'environ 50 000m ² soit environ 50% de la surface sous maîtrise foncière	Modéré
Risques naturels	Pas d'impact généré par la phase travaux	Négligeable	Pas d'impact généré par la phase exploitation	Négligeable
Climat	Emissions liées aux engins de chantier	Faible	Le projet permet d'éviter environ 218 000 tCO ₂ e/an, soit 4,4 Mt CO ₂ e sur 20 ans.	Positif

4) Etude des impacts du milieu aquatique

Le projet eM-Rhône a fait l'objet d'une analyse approfondie de ses effets sur l'eau et les milieux aquatiques, aussi bien pendant la construction que durant l'exploitation. Pendant la phase de chantier, les besoins en eau concerneront essentiellement l'alimentation des ouvriers et les usages techniques du chantier (nettoyage, arrosage des pistes, préparation des bétons). Ces volumes, prélevés sur le réseau d'eau potable existant, resteront limités et sans incidence sur la ressource locale. Le principal risque identifié concerne le ruissellement des eaux de pluie sur les zones de travaux : ces écoulements, chargés en particules fines ou résidus de chantier, seront maîtrisés grâce à des dispositifs de décantation temporaires et à une gestion rigoureuse des aires de stockage. Le risque de pollution accidentelle du sol ou de la nappe, lié aux hydrocarbures ou aux produits de chantier, restera très faible grâce à la mise en place d'aires étanches et de moyens d'intervention d'urgence (kits anti-déversement, surveillance quotidienne).

En phase d'exploitation, le projet ne nécessitera aucun prélèvement direct dans les eaux de surface. L'eau utilisée pour les procédés industriels, environ 264 m³/h, sera fournie par le réseau d'alimentation mutualisé de la plateforme OSIRIS. En parallèle, l'activité du site conduit à un rejet de 46 m³/h d'eau propre, soit une consommation réelle de 218 m³/h. Les eaux usées sanitaires seront acheminées vers le réseau d'assainissement de la Communauté de communes EBER, tandis qu'une cuve de confinement permettra de recueillir les effluents pollués en cas de dysfonctionnement du procédé.

Concernant les eaux souterraines, aucune opération de pompage ne sera réalisée et aucune interaction directe avec la nappe phréatique n'est prévue. Les seules nuisances potentielles pourraient provenir d'un déversement accidentel ; elles seraient immédiatement contenues grâce aux sols imperméabilisés, aux systèmes de rétention et aux procédures d'urgence internes.

Fidèle à la logique Éviter – Réduire – Compenser, le projet mise sur la sobriété dans la consommation d'eau, la prévention des pollutions et la maîtrise des rejets. L'ensemble de ces dispositifs permet de garantir un impact limité sur les milieux aquatiques, tout en assurant la protection durable du Rhône et des nappes souterraines voisines.

Sous-thématique sur le milieu aquatique	Effets durant la période de chantier du projet eM-Rhône	Impact	Effets durant la période d'exploitation du projet eM-Rhône	Impact
Hydrologie	Alimentation en eau potable des ouvriers et usages pour le chantier	Modéré	Pas de prélèvement des eaux superficielles mais approvisionnement en eau, à hauteur de 264 m³/h.	Modéré
Qualité de l'eau	Rejets liquides essentiellement dus au ruissellement des eaux pluviales	Faible	En cas de dysfonctionnement au sein du procédé, une cuve est prévue pour la collecte des effluents pollués. Les eaux sanitaires sont dirigées vers le réseau d'assainissement de la CC EBER	Faible
Eaux souterraines	Les nuisances sur les eaux souterraines peuvent provenir de déversements accidentels de produits polluants nécessaires au chantier	Faible	Possibles déversements accidentels. Aucun pompage dans la nappe souterraine ne sera réalisé au droit du site.	Faible

5) Etude des impacts du milieu naturel

L'emprise du projet eM-Rhône se situe sur une friche industrielle (ancienne carrière) composée de milieux ouverts et semi-ouverts, abritant une biodiversité notable pour un espace en reconversion. Le terrain n'est pas localisé dans un espace naturel protégé ni dans une zone humide, mais il héberge des habitats et espèces présentant un enjeu écologique modéré à fort, notamment des pelouses sèches pionnières d'intérêt communautaire. Ces milieux accueillent diverses espèces animales, parmi lesquelles des insectes, reptiles, amphibiens, oiseaux et mammifères protégés.

Les travaux de construction entraîneront la destruction partielle des habitats présents, avec des impacts notables sur certaines espèces. Les pelouses sèches et friches herbacées seront directement touchées, impliquant la disparition de zones d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces d'insectes, dont la Truxale occitane et le Criquet des chaumes. Le Crapaud calamite, identifié comme potentiellement présent sur le site, verra une partie de ses habitats temporaires détruits, de même que quatre espèces de reptiles dont la Vipère aspic, plus sensible à la fragmentation du milieu. Pour les oiseaux, 38 espèces ont été recensées, dont 23 nicheuses. Les travaux provoqueront la disparition de la majorité des zones de nidification et d'alimentation, bien que certaines surfaces végétalisées soient conservées en périphérie. En période hivernale, la perte d'habitats de repos pour les espèces non nicheuses restera modérée. Les mammifères, dont le Hérisson d'Europe, l'Écureuil roux et le Lapin de garenne, seront aussi affectés par la perte de leur habitat. Enfin, douze espèces de chauves-souris ont été recensées, mais aucune zone de gîte n'a été identifiée : les impacts se limitent à la perturbation de zones de chasse et de transit.

Les effets sur les continuités écologiques seront variables selon l'échelle : à proximité immédiate, la construction provoquera la rupture de corridors écologiques locaux reliant les milieux ouverts et semi-ouverts de la friche, tandis qu'à une échelle plus large, le site reste déjà enclavé dans un tissu industriel dense, sans lien direct avec les grands réservoirs de biodiversité régionaux. Ainsi, aucune incidence n'est attendue sur les corridors écologiques d'importance régionale.

Conformément à la démarche Éviter – Réduire – Compenser, le projet a intégré des mesures ambitieuses pour préserver la faune et la flore : choix d'un site industriel déjà anthropisé, phasage des travaux hors périodes de reproduction, sauvetage et déplacement des individus sensibles (reptiles, amphibiens, insectes), clôtures perméables pour faciliter le passage de la petite faune, et aménagement d'espaces verts écogérés en périphérie. Des mesures de compensation écologique ont également été prévues, incluant la recréation d'habitats sur des surfaces plus étendues que celles détruites, la restauration de pelouses sèches et la mise en place de suivis pluriannuels pour évaluer l'efficacité des actions engagées.

Sous-thématique sur le milieu urbain	Effets durant la période de chantier et d'exploitation du projet eM-Rhône	Impact	Mesures d'évitement / réduction pour réduire l'impact du projet eM-Rhône en phase travaux/exploitation
Espaces naturels remarquables et zones d'inventaires	Pas d'effet notable direct car site situé hors espaces naturels remarquables et zones d'inventaires	Faible	Choix d'un site déjà industrialisé et absence d'emprise dans une zone d'inventaire.
Habitats	Destruction, dégradation physique, altération biochimique des milieux, notamment de pelouses sèches pionnières d'intérêt communautaire, à fort enjeu	Fort	Recréation d'espaces verts au sein du site et gestion écologique de ces derniers, comblement des ornières durant les travaux, mise en place de clôtures perméables à la faune.
Flore	Destruction, dégradation physique, altération biochimique des milieux avec atteinte à la Fléole des sables, espèce patrimoniale non protégée à fort enjeu de conservation.	Modéré	Création d'espaces verts favorables à la flore locale et gestion écologique des sols pendant les travaux.
Zones humides	Pas d'effet car site non localisé en zone humide	Négligeable	Aucune mesure spécifique nécessaire.
Insectes	Destruction potentielle des individus. Destruction et dégradation de leur milieu 35 espèces d'insectes présentes ou considérées comme telles dont 2 patrimoniales sur le site d'implantation et la zone travaux nord : la Truxale occitane et le Criquet des chaumes	Fort	Capture et déplacement des individus sensibles, limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h, dispositifs d'effarouchement adaptés, création d'habitats écogérés en périphérie du site.
Amphibiens	Le Crapaud calamite est considéré comme présent sur le site d'implantation et la zone travaux nord. Destruction et dégradation de leur milieu	Modéré	Capture et déplacement des individus avant travaux, comblement des ornières, planification des interventions hors période de reproduction.
Reptiles	Destruction potentielle des individus. Destruction et dégradation de leur milieu 4 espèces de reptiles sont présentes ou considérées comme telles dans l'aire d'étude rapprochée du site d'implantation toutes sont protégées et présentent un enjeu contextualisé faible, sauf la Vipère aspic qui présente un enjeu contextualisé moyen	Fort	Capture et déplacement, clôtures perméables, limitation de la vitesse et adaptation du phasage des travaux.
Oiseaux Période de nidification	38 espèces d'oiseaux (23 espèces nicheuses, 15 espèces non nicheuses mais présentes en alimentation en période de reproduction). Destruction et dégradation de la majorité de leur habitat de reproduction Conservation d'une faible surface d'habitats favorables	Fort	Repérage, balisage et abattage doux des arbres favorables, phasage des travaux hors période de nidification, maintien d'espaces végétalisés périphériques.
Oiseaux Période internuptiale	En période internuptiale, au moins 33 espèces d'oiseaux ont été observées sur l'aire d'étude rapprochée, dont 4 espèces	Modéré	Gestion écologique des espaces verts et maintien de surfaces végétalisées en périphérie du site.

Sous-thématique sur le milieu urbain	Effets durant la période de chantier et d'exploitation du projet eM-Rhône	Impact	Mesures d'évitement / réduction pour réduire l'impact du projet eM-Rhône en phase travaux/exploitation
	patrimoniales présentant toutes un enjeu faible. Destruction et dégradation de la majorité de leur habitat d'alimentation/repos. Conservation d'une faible surface d'habitats favorables		
Mammifères hors chiroptères	8 espèces de mammifères sont présentes ou considérées comme telles dans l'aire d'étude rapprochée du site d'implantation, parmi lesquelles 2 sont protégées (le Hérisson d'Europe et l'Ecureuil roux) et une autre est patrimoniale enjeu moyen (le Lapin de garenne). Destruction potentielle des individus Destruction et dégradation de leur milieu	Fort	Effarouchement ou déplacement des individus, limitation de la vitesse, clôtures perméables facilitant les déplacements de la petite faune.
Chiroptères	12 espèces sont présentes sur l'aire d'étude rapprochée, soit 40 % des espèces connues en Rhône-Alpes. Toutes les espèces de chiroptères sont protégées en France. Grande surface impactée, mais uniquement habitat de chasse et de transit (absence de gîte favorable)	Modéré	Abattage doux et repérage des arbres potentiellement favorables, aménagement d'espaces verts propices au transit et à la chasse nocturne.
Continuités et fonctionnalités écologiques – aire d'étude éloignée	L'aire d'étude éloignée ne semble pas présenter de liens fonctionnels significatifs avec les entités identifiées au niveau régional, du fait des nombreux éléments qui fragmentent le territoire et de sa position enclavée dans un tissu industriel existant. Pas d'impact sur un réservoir de biodiversité ou sur un corridor écologique d'importance régionale	Faible	Maintien de trames vertes internes et clôtures perméables pour la faune terrestre.
Continuités et fonctionnalités écologiques – aire d'étude rapprochée	Les habitats de l'aire d'étude rapprochée du site d'implantation présentent des connexions avec les autres milieux naturels aux alentours, mais sont parfois isolés du fait des nombreuses clôtures qui protègent la plateforme chimique de Roussillon. Dégradation des continuités écologiques d'importance locale (réservoirs de biodiversité pour les milieux ouverts et semi-ouverts) sur le site d'implantation	Modéré	Aménagement d'espaces verts écogérés, clôtures perméables, limitation de la circulation interne et dispositifs de prévention des pollutions et accidents industriels.

Conclusion de l'étude d'impact

L'étude d'impact du projet eM-Rhône conclut à une insertion harmonieuse du site dans son environnement et à une maîtrise globale de ses effets sur les cinq grands milieux étudiés : humain, cadre de vie, terrestre, aquatique et naturel.

Les mesures d'évitement et de réduction intégrées dès la conception permettent de limiter significativement les incidences sur les populations, les ressources, les paysages et la qualité de l'air et de l'eau. Les nuisances liées au chantier resteront ponctuelles et réversibles, tandis que l'exploitation s'appuiera sur des dispositifs techniques garantissant la conformité des émissions et le respect des seuils réglementaires.

Les impacts résiduels concernent principalement la perte d'habitats naturels liée à l'artificialisation du site. Conformément à la loi sur la reconquête de la biodiversité, une compensation écologique d'environ 25 hectares sera mise en œuvre afin de restaurer durablement des milieux équivalents aux zones affectées et de maintenir les continuités écologiques locales.

À l'échelle globale, le projet présente un bilan environnemental et climatique positif : il contribuera à la réduction massive des émissions de gaz à effet de serre tout en garantissant la préservation de la santé des populations et du cadre de vie.